



Le bulletin

Archingeay

Juillet à Décembre 2024

www.archingeay.fr

Mémo

Votre Mairie

Tél. 05 46 90 25 26 - Fax. 09 70 10 67 05
Mail. mairie@archingeay.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00

Page Facebook :
Marie d'Archangeay



Numéros d'urgence

POMPIERS : 18 ou 112
URGENCES MÉDICALES : 05 46 27 55 20
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
ERDF : 09 72 67 50 17
ORANGE (une panne) : 1013
PHARMACIE DE GARDE : 3237

Agence Postale

Tél. 05 46 90 26 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00



Assistante Sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Contact : Mme Perrard
Permanence :
Le lundi, le mardi et le vendredi matin
de 9h à 12h, sur RDV

Permanence MSA

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Permanence :
Le lundi de 10h à 12h, sur RDV
sauf 3^{ème} lundi du mois

Permanences du Maire

Le Maire :
Les lundis, mardis et jeudis de 14h30 à 17h30
ou sur RDV

Les adjoints :
Sur RDV

Permanence Sécurité sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00

Sommaire

04

Le mot du Maire

05-06

**Voyage à travers une
Monographie**

07-10

Conseils municipaux

10-12

Vie de la commune

13

**État civil
Vie de l'École**

14-15

Vie des Associations

16

Le fait maison

17

A table !!!

18-19

**Conte et coloriage de
Noël**

20

Bricolage enfant

21-22

**Cyclad
Rénov'Info Service**

23

Soirée Année 80

Le mot du Maire



Chères Arcantoises, Chers Arcantois,

Noël et les fêtes de fin d'année sont bien là !

Je souhaite que ces périodes festives qui rassemblent familles et amis, vous permettent de mettre entre parenthèses les moments difficiles vécus cette année passée. En ces jours de fêtes et de joies, j'ai une pensée toute particulière, pour nos concitoyens malades ainsi que pour ceux qui nous ont quittés.

Apporter un peu de réconfort aux moins chanceux de la vie, est quelque chose que nous essayons de faire ! C'est pourquoi, le conseil municipal, comme les années précédentes, a remis à chacun de nos Aînés un colis de Noël.

Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël

2025 verra l'achèvement des travaux de réhabilitation et de réaménagement de la mairie ! Ceux-ci nous auront occupés plus d'une année. Vous serez tous, bien entendu, invités à l'inauguration de ce nouvel espace, dont la date...n'est pas encore fixée !

Puisque j'évoque les travaux je vais aussi parler de notre église, monument emblématique de la commune, qui n'est pas oubliée.

Votre conseil municipal a missionné une architecte du patrimoine (monument inscrit oblige) qui remettra son avant-projet au printemps 2025. Attention ! Tous à vos agendas ! Samedi 5 avril à 20h à la salle Jean-Pierre, se tiendra la désormais traditionnelle « soirée JEUX » ouverte aux petits et grands !

Bonne Année Bonne Année Bonne Année Bonne Année Bonne Année Bonne Année Bonne Année

J'aimerais souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année.

Wishing you and your family a Merry Christmas and Happy New Year.

May this joyful season greet you with health and happiness !

Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël, Joyeux Noël

L'équipe municipale et moi-même aurons le plaisir de vous accueillir

le dimanche 19 janvier à 16h00

Salle Jean Pierre Jacques à l'occasion des voeux du Conseil.

Un diaporama vous y sera présenté.....

À toutes les personnes qui ne pourront être présentes ce jour je souhaite, d'ores et déjà, une très belle année 2025.

Votre Maire

Voyage à travers une Monographie



Cette image générée par la puissance de l'IA (www.freepik.com) illustre bien le voyage dans le temps. Le sujet attise notre imagination. Et surtout comment changer le temps pour qu'il ressemble à ce que l'on souhaite. Le roman "tant que le café est encore chaud" de Toshikazu Kawaguchi parle de ce thème.

Un autre livre est la source d'inspiration de cet article. C'est lors de la rédaction de l'article concernant le musée que Me et Mr Eric Zinth de Kentzingen m'ont donné un petit livret dactylographié datant de 1967. Il s'agit d'une monographie (étude approfondie, exhaustive, portant sur un sujet précis et limité) qui donne une vision de notre village ; son histoire, son activité économique, les mouvements de population.

L'HISTOIRE DES NOMS DE CERTAINS HAMEAUX

La toponymie est l'étude du nom des lieux. Ainsi dans cet ouvrage, l'auteur explique que certains hameaux attestent de l'origine médiévale. Il était courant de donner le nom du propriétaire aux lieux. Par exemple chez Goron, chez Pépin, chez Tranquart, chez Joulin, chez Hayeau, chez Michelot, chez Rousseau, chez Brandeau.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ÉPOQUE

L'auteur qualifie l'activité économique des années 60 de modeste. Cependant, les commerces étaient bien présents. On compte un poissonnier, un boulanger, une épicerie, un bar-tabac, un forgeron devenu réparateur de machines agricoles et un potier. Il y avait des tisserands mais ils ont disparu aux environs de 1900. L'attraction des villes proches (St-Jean-d'Angély, Rochefort, Tonnay-Charente) est importante. Ces habitants demandent des produits agricoles ; légumes, oeufs, volailles, lapins et fleurs. C'est pourquoi 3 fois par semaine, les fermiers du village vont vendre leurs produits au marché de Rochefort.

L'attrait des villes vide le village. Les jeunes vont travailler dans les usines situées à Rochefort, et Tonnay-Charente (Sud-Aviation, Bois déroulés, Asturienne des mines, Zodiac). Le résultat, c'est la baisse de la population : 1142 en 1866 contre 601 en 1967.

L'attrait des villes vide le village. Les jeunes vont travailler dans les usines situées à Rochefort, et Tonnay-Charente (Sud-Aviation, Bois déroulés, Asturienne des mines, Zodiac). Le résultat, c'est la baisse de la population : 1142 en 1866 contre 601 en 1967.

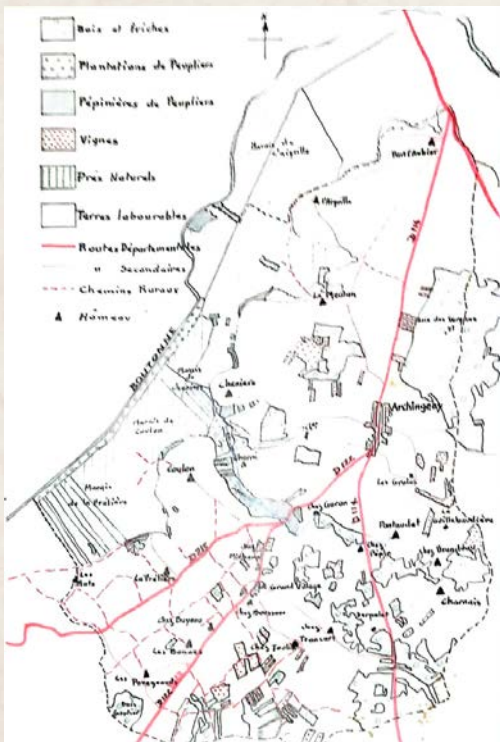
LE CLIMAT

En raison de sa proximité avec le littoral, le climat est dit tempéré. Cela se ressent dans les températures.

En Janvier on relève 5,5°. En Avril, 11,5°, et 20° en Août. Les grandes chaleurs sont rares ; 8 jours à plus de 30°. Les températures les plus froides descendent à - 12°. Les jours de gelés sont peu nombreux.

Et à notre époque ? Peut-on noter des différences ? En Janvier les températures allaient de 1 à 8°. En Avril, entre 7 et 13°. En Août, entre 15 et 27°.





L'AGRICULTURE - UN PILIER DE LA VIE ARCANTOISE

Dans son livret, l'auteur retrace la vie agricole en 3 grandes étapes. Marquée par des événements humains (la 1^{ère} et la seconde guerre mondiale et les facteurs économiques (de l'utilisation des animaux à l'arrivée des tracteurs). Jusqu'en 1920, la polyculture est totale.

LES CULTURES FOURRAGÈRES

On sème beaucoup de luzerne de trèfle. Le sainfoin a beaucoup reculé. On récolte aussi de la betterave fourragère surtout la Danoise.

JE VENDS DES POMMES, DES POIRES ET DES SCOUBIDOU BIDOU....

On plante des pommiers (reinettes du Canada, reine des reinettes ou clochardes), des poiriers (William), des cerisiers (coeur de pigeon, bigarreau, guigne).

LES PEUPLIERS LA CULTURE EST ANCIENNE.

On en retrouve les traces en 1880. Les conditions sont réunies pour la culture de ce bois : le terrain argileux et profond, les marais souvent



inondés, le climat humide. Les plants de peupliers d'Archingeay sont réputés comme étant les meilleurs de toute la région. On cultive le Blanc du Poitou mais pour satisfaire les demandes des usines de bois déroulés on utilise des hybrides ; le robusta et surtout le 1214. Cet arbre pousse bien droit mais demande un élagage fréquent. Il est vendable au bout de 2 ans contre 3 à 4 ans pour le Blanc du Poitou. Le prix des plants à l'époque varie de 1,5 Francs à 3,5 Francs.

LE VIN QUI REND FOU

A l'époque, il n'y a pas de vignes destinées au Cognac ou au vin de qualité mais une viticulture de consommation courante. L'exploitation était importante mais la crise du phylloxéra a causé des dommages importants. Une dizaine d'hectares tout au plus à l'heure où l'on rédigea le livret. Certains cépages furent interdits comme le Noah. C'est en 1934 qu'il a finalement été reconnu dangereux pour la santé lorsque des études ont démontré que ce cépage générait du méthanol lors de la fermentation alcoolique. Or, le méthanol à forte dose est toxique pour le nerf optique. Le lien est fait : le cépage noah rend aveugle. Cependant, il faut aussi prendre en compte la surproduction latente. Il faut donc réduire les volumes. C'est aussi une raison de l'interdiction. Aujourd'hui des producteurs des Cévennes et en Ardèche tentent de relancer ce cépage et d'autres abandonnés.



L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Les chiffres sont éloquentes. La baisse des exploitations s'est accélérée. Pour l'auteur les raisons sont multiples ; baisse de la main d'oeuvre, mécanisation, etc.... Ainsi leur nombre décroît ; 302 en 1882, 110 en 1955, 76 en 1959, 49 en 1967.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SANS CESSER EN ÉVOLUTION.

A travers ce feuillet, nous voyons l'évolution de la population jusqu'en 1967. Les exploitations agricoles d'autoconsommation sont passées à des exploitations de rendements. Dans le même temps, l'influence des villes voisines ont peu à peu vidé les habitants. Et après ? Selon l'Insee, si l'on reprend les recensements de la population, nous sommes passés de 531 en 1968 à 731 en 2021 avec une part importante de jeunes. Comment expliquer cette hausse. On peut se risquer à une interprétation. Le post Covid et le retour à la vie à la campagne peut être un des facteurs.

Baptiste ZUBOWICZ

Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 10 juin 2024

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de **M. LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 03.06.2024

PRÉSENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) – RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) RENOU RITA (ADJOINTE) – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - ZUBOWICZ BAPTISTE – MALVAUD WILLIAM - BODET AURÉLIE-CLERTE LOÏC – LOUYOT FANNY

ABSENT EXCUSE : BESSON CLAIRE

ABSENT : BEAU ANGÈLE, TRANQUARD CEDRIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RUMBERGER PATRICIA

Ouverture de la séance à 20h30

1. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET APC : erreur frappe sur la délibération CM05_2023_03 et approbation d'avenants (plus ou moins-values)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents :

a. LOT 1 DÉMOLITION, GO et RÉSEAUX : approuve l'offre de l'entreprise NOUREAU pour la somme de 68 755.06 € HT en annulation de la délibération 2023 (68 754,41)

b. AVENANTS : LES AVENANTS PROPOSÉS (PLUS-VALUES), soit :

- LOT 1 GO : + 11 236.52 € HT comprenant le dallage de la zone de mariages, la chape de ravoilage, la dépose du conduit de fumée et le mur de soutènement

- LOT 2 CHARPENTE MENUISERIE EXTÉRIEURE : + 5 756.50 € HT : comprenant des menuiseries supplémentaires et travaux supplémentaires

- LOT 3 MENUISERIE INTÉRIEURE : + 160 € HT : comprenant la modification des menuiseries intérieures (châssis fixe secrétariat, porte vitrée)

- LOT 7 PEINTURE : + 564 € HT comprenant un changement de revêtement de sol suite aux prescriptions techniques du bureau de contrôle

LES MOINS VALUES, soit :

- LOT 1 GO : - 1 723.96 € HT comprenant la suppression des jardinières le long des rampes d'accès

- LOT 2 CHARPENTE MENUISERIE EXTÉRIEURE : - 8 220 € HT : comprenant la reprise des solives du plancher des archives, la suppression d'un mur en ossature bois remplacé par des agglos, et la conservation de certaines menuiseries extérieures.

- LOT 3 MENUISERIE INTÉRIEURE : - 2 460 € HT : comprenant la suppression du placage chêne sur les portes intérieures

– Autorise le Maire à signer l'ensemble des devis, avenants et tout document concernant ce dossier

– Les crédits sont inscrits au BP 2024.

M. le Maire fait part de son inquiétude quant à l'absence de réponse des services de l'état concernant la DETR et la DSIL sur l'opération précitée. Un mail a été adressé à Mme La Sous-Préfète et à son chef de cabinet. Il indique avoir également contacté le département pour connaître l'avancement de la demande de subvention au Conseil Départemental. À suivre .

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (Maîtrise de la demande en énergie)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER DE LA CHARENTE-MARITIME, TEL QU'IL A ÉTÉ VOTÉ PAR SON COMITÉ SYNDICAL LE 8 AVRIL 2024

3. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL (annualisé) ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er septembre 2024 (20.30/35^{ème} à 21/35^{ème})

Mme RENOU R. ne prend pas part au débat, ni au vote en raison de ses liens familiaux avec un membre du personnel

M. le Maire rappelle à l'assemblée : La nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent technique polyvalent au grade Adjoint technique territoriale de 20.30/35^{ème} permanent à temps non complet (20 heures et 18 minutes hebdomadaires) en 21/35^{ème} (21 heures et 0 minutes) pour mettre en corrélation la durée annuelle effective et le temps annualisé suivant le calendrier scolaire.

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

DE PORTER, À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024,

- De 20.30 /35^{ème} (temps de travail initial) à 21/35^{ème} (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent technique polyvalent, grade Adjoint technique territorial.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs

4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire rapporte : Qu'il faut modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire et le contrat de prélèvement automatique. En effet, il est nécessaire d'apporter des éléments de mise à jour (mode de paiement, siège de SGC, organisation du service) et d'apporter des précisions concernant les impayés, ou le type de repas. Ces modifications seront applicables dès la rentrée scolaire 2024/2025 soit au 1^{er} septembre 2024.

M. le Maire présente les modifications apportées à ces deux documents.

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'APPROUVER, LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ARCHINGEAY AINSI QUE LE NOUVEAU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

QUESTIONS DIVERSES

Élections législatives 2024 : il est demandé à chacun ses disponibilités pour tenir le bureau de vote. M. le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'annuler une location de la salle des fêtes.

École – soirée retour du voyage scolaire : M. le Maire donne lecture du mail du directeur de l'école, invitant chaque membre du conseil à assister à la rétrospective de la classe découverte à la montagne. Ce courrier remercie également le conseil municipal de son soutien.

FNACA : remerciement au conseil municipal pour la subvention attribuée

Stationnement : Mme Bodet indique que le panneau d'interdiction de stationnement « rue de la mairie » est gênant pour la visibilité. Messieurs le Maire et Brouillet se chargent de modifier l'emplacement.

Travaux – Remplacement d'une buse : M. le Maire fait part des travaux en urgence réalisés entre le Mouton et l'Aiguille. La buse existante a été remplacée car elle s'était écroulée et la zone était inondée. L'entreprise MARCHAND s'est chargée des travaux en urgence.

L'ordre du jour étant épuisé,
Séance levée à 21H21

Conseil Municipal du 8 octobre 2024

Le conseil municipal de la commune d'Archingey, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire, Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 01.10.2024

PRESENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) – RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) RENOU RITA (ADJOINTE) - ZUBOWICZ BAPTISTE - CLERTE LOÏC – LOUYOT FANNY - BEAU ANGELE

ABSENT EXCUSE : BODET AURÉLIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS : MALVAUD WILLIAM donne pouvoir à CLERTE LOÏC - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL donne pouvoir à LAMARE RÉMI

ABSENTS : TRANQUARD CÉDRIC - BESSON CLAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LOUYOT FANNY

Point à l'ordre du jour :

1. Repas des aînés 2024 : tarification du repas
2. Réhabilitation mairie/apc : avenant, suivi chantier
3. Installation d'une machine à pain
4. Projet : food truck
5. Projet : toiture bâtiment agricole : **POINT RETIRÉ – MANQUE D'INFORMATION LE JOUR DE LA SÉANCE**
6. Contrat au 1^{er} janvier 2025 : assurance de la collectivité
7. Projet : boucle cyclable
8. Rapport d'artificialisation 2018-2021
9. CDG 17 : convention cadre sur les missions facultatives
10. Prévoyance : contrat groupe

Ouverture de la séance à 20h30

M. le Maire demande qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Jean Marandet (Conseiller Municipal et Adjoint de 1989 à 2020), récemment décédé et donne lecture de la carte de remerciement adressée par la famille.

1. TARIFICATION DU REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'UNANIMITÉ

D'OFFRIR :

- un repas aux aînés au minimum de 70 ans dans l'année, inscrits sur les listes électorales d'Archingey.

- un repas aux membres du conseil municipal et du CCAS de la commune d'Archingey

DE DEMANDER UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 35 € :

- Aux autres participants résidents ou non

2. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET APC : Avenant n° 2 – Lot 2 MENUISERIE EXTÉRIEURE – CHARPENTE – ESCALIER - Avenant n°1 – Lot 4 PLÂTRERIE ISOLATION - Avenant n°1 – Lot 6 PLOMBERIE SANITAIRE

M. le Maire fait part de son inquiétude concernant l'avenir des APC et de la participation de l'État à ce service. **L'État a décidé d'amputer de 50 millions d'euros le budget alloué cette année à la Poste pour faire fonctionner les 17.000 agences postales communales de France**, a annoncé vendredi le PDG du groupe. Une décision qui risque de mettre en péril la présence des services dans les zones les plus rurales. M. le Maire craint que la charge financière de ce service revienne en intégralité aux communes.

M. le Maire fait part de son échange lors d'un rendez-vous début juillet avec Mme Lamour, Sous-Préfète de l'arrondissement concernant le refus d'attribution de la DETR et DSIL. M. le Maire rapporte qu'il a demandé à Mme la Sous-préfète quelles sont les raisons pour lesquelles la commune d'Archingey n'a pas eu de subvention depuis 2019 (dernière demande : parking école). M. le Maire explique également que le dossier sera réétudié en fin d'année mais qu'il y a peu de chance que la demande aboutisse.

M. le Maire fait un point sur le suivi du chantier. Il rappelle à chacun que les réunions de chantier sont les lundis à partir de 9h sur site.

M. le Maire rassure les conseillers, les finances de la commune étant saines, le projet est viable. Cependant il n'est pas impossible qu'une ligne de trésorerie soit mise en place provisoirement pour faire face au décalage entre les sorties et les entrées de fonds (paiements factures/perception des subventions et remboursement de la TVA).

M. le Maire fait part au conseil municipal que des travaux supplémentaires, complémentaires ou des modifications sont nécessaires à la bonne poursuite du projet. Les avenants entraînent des plus ou moins-values selon les lots.

Le Conseil à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer les documents nécessaires**
- **Les crédits sont prévus au BP 2024**

M. le Maire précise qu'en raison du contexte actuel (situation financière de l'État) certains projets vont être suspendus (aménagement place de l'église) afin de pouvoir engager la remise en état de la voûte de l'église (projet prioritaire). Il est à noter que le financement de ce projet via la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne pourra se faire qu'en 2026 /2027.

3. INSTALLATION D'UNE MACHINE A PAIN « Convention d'occupation temporaire du domaine public de distributeurs automatiques de baguettes/pain et de viennoiseries »

Convention jointe à la délibération

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la boulangerie des Nouillers pour installer un distributeur automatique de pains et de baguettes (parking de l'école).

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION**
- **AUTORISE M. le Maire À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS EN LIEN AVEC CE DOSSIER.**

4. CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR FOOD-TRUCKS

La commune d'Archingeay souhaite apporter une offre commerciale de restauration rapide et ambulante sur son territoire.

Afin de répondre aux attentes des usagers, la commune souhaite aujourd'hui développer les offres de petite restauration rapide, simple et abordable, en proposant la mise à disposition d'un emplacement en vue de l'installation de food-trucks.

Les Conseillers présents définissent un cahier des charges.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, DÉCIDE

- D'approuver le cahier des charges
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'installation de food truck pour l'année 2024
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition entre la commune d'Archingeay et les commerçants ambulants pour l'année 2024, et tout autre document s'y rapportant .

5. ASSURANCE DE LA COLLECTIVITÉ AU 1ER JANVIER 2025

M. le Maire indique que le contrat d'assurance de la collectivité prend fin le 31 décembre 2024. Il indique que plusieurs hausses tarifaires ont déjà été pratiquées par l'assureur actuel (Groupama) et il explique qu'une nouvelle hausse (+25%) est envisagée.

M. le Maire indique qu'une simple consultation a été lancée auprès de 3 acteurs de l'assurance.

Après avoir délibéré, et au vu des offres reçues, le conseil municipal

- Décide d'attribuer le contrat d'assurance à compter du 1er janvier 2025 à AXA.
- La résiliation auprès de l'assureur actuel GROUPAMA sera envoyée avant la fin du mois
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.
- Les crédits seront prévus au BP 2025

6. RETRAIT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ARCHINGEAY AU PROJET BOUCLE CYCLABLE

M. le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2021 portant sur le projet la création d'une boucle vélo de 33 km entrecoupée de 3 liaisons, soit environ 50 km entre les communes de Saint-Savinien, Les Nouillers et Archingeay.

M. le Maire fait part des dernières réunions sur le projet portant sur les mises à jour des devis. Il en ressort que les devis ont augmenté de plus de 35 % pour l'un et de plus de 100% pour l'autre. L'obtention des subventions est fortement compromise compte tenu de la situation financière de l'État (DETR, DSIL) avec pour conséquence le risque d'un reste à charge important pour la commune.

M. le Maire rappelle que la commune a d'autres projets nécessitant des besoins de financement (ex : église, place du souvenir, la mairie, hangar ...) et qu'il faut choisir entre le nécessaire et le superflu. M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'Archingeay de se retirer du projet pour les raisons évoquées.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, Il est décidé que la commune d'Archingeay se retire du projet « boucle cyclable » Un courrier sera envoyé à l'ensemble des intervenants

7. RAPPORT TRIENNAL DRESSANT LE BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS (ENAF) de 2011 à 2022

Les communes ou les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dotés d'un document d'urbanisme, établissent au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (art. L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales). L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal.

La consommation d'espace entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 représente pour le territoire de Archingeay une surface de 4.28 hectares.

En 2021, la surface du territoire d'Archingeay était de 1645.54 ha, dont 118.02 ha de surface artificialisée. Sur la période 2018 à 2021, 1.36 ha ont été artificialisés, 0.61 ha désartificialisés pour une artificialisation nette de 0.75 ha et un taux d'artificialisation net, de 0.6 %.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce rapport triennal, d'acter le bilan d'étape de l'artificialisation des sols sur la commune, et d'en débattre.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

- DÉBAT ET APPROUVE le rapport triennal

- AUTORISE M. le Maire à publier ce rapport et à le transmettre ensuite aux différentes instances concernées.

8. CONVENTION CADRE AVEC LE CDG17

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents,

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription....), et d'engager les sommes afférentes

9. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée du conseil que par délibération du 14 novembre 2023, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

Vie de la Commune

Mme Beau exprime sa surprise concernant cette délibération. Elle ne comprend pas comment cela est possible que cela ne soit pas obligatoire pour la FPT alors que le secteur privé le fait déjà.

Elle demande si les agents ont une mutuelle obligatoire. La réponse apportée est non, l'obligation n'est pas encore effective pour la FPT.

Plusieurs conseillers demandent si la collectivité ne pourrait pas proposer une offre aux agents. La réponse apportée est oui, mais compte tenu du faible nombre d'agents au sein de la commune, l'offre qui sera négociée par le CDG17 pour un nombre supérieur de bénéficiaires sera certainement plus avantageuse pour les agents. Il semble plus opportun d'attendre cette nouvelle proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

QUESTIONS DIVERSES

Les rapports RPQS émanant d'EAU 17 : M. le Maire rappelle que les rapports RPQS ont été envoyés à chaque membre et comme chaque année, il est nécessaire de présenter ces rapports aux membres du conseil municipal. Présentation validée.

Voeux 2025 : M. le Maire demande aux conseillers si la cérémonie des voeux reste le dimanche ou bien se passe le vendredi soir. Après réflexion, la date du dimanche 19 janvier 2025 a été validée.

Vitesse au Grand Village : M. Clerté trouve que les véhicules roulent très vite dans ce village. Il demande si quelque chose pourrait être fait. M. Brouillet indique qu'un comptage a été fait et qu'il en ressort que la vitesse n'est pas si élevée qu'il n'y paraît. M. le Maire précise que si la route est limitée à 50 km/h, la gestion de la voirie passera à la charge de la commune.

Panneau d'interdiction de stationnement : Il est indiqué que le panneau de stationnement interdit « rue Raymond Joubert » est gênant pour la visibilité. M. Brouillet indique que le nécessaire sera fait.

Interdiction de stationnement « rue de la mairie » : M. le Maire indique que la rue de la mairie est interdite au stationnement sur la chaussée et sur les trottoirs. Il demande à chacun de respecter cette interdiction et rappelle que des parkings existent (place du souvenir, de la mairie et des sablières).

Campagne annuelle d'entretien de la voirie communale.



Cet automne différents travaux ont été réalisés par le syndicat de voirie et l'entreprise de travaux publics MARCHANT.

Village de Chéniers

Remise en état de la voie communale traversant le village de Chéniers, scarification et reprofilage de la chaussée, revêtement bicouche gravillonné, dérasement d'accotement.

Coût 13006,47€ HT.

Chemin du ruisseau

Recalibrage de la voie afin d'éviter son inondation en période de pluie.

Coût 2850€ HT.

Chemin des deux paroisses (en partie)

Réfection ponctuelle de la chaussée.

Coût 15906,21€ HT

Maintien à un niveau acceptable de la voirie par point à temps automatique sur les voies moins détériorées .

Voies traitées : VC63 .VC66.VC60.VC55.VC57.VC5.VC21.VC17.VC30.VC20.VC24.VC44.

Coût 29064,06€ HT.

Marquage au sol (stop, cédez le passage , passage piétons)

Coût 569,17 HT.

Coût total entretien voirie :

61395,91HT + TVA:12279,182 = **73675,092 TTC**

Christian BROUILLET



2024 | Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre 2024, la France commémore le 106^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, marquant la fin de la Première Guerre mondiale. À Archingeay, une cérémonie solennelle s'est déroulée au monument aux morts, rassemblant élus, écoliers, porte-drapeau, anciens combattants et représentants du conseil départemental de la Charente-Maritime. Découvrons ensemble les moments forts de cette journée de mémoire et de respect.

Nous ont également honoré de leur présence le SDIS17, la brigade de gendarmerie de Saint-Savinien, l'harmonie de Saint-Savinien et la population.

UNE COMMÉMORATION SOLENNELLE ET ÉMOUVANTE

La cérémonie du 11 novembre à Archingeay a été un moment de recueillement et de souvenir. Les élus locaux, accompagnés de Mme Caroline ALOE et M. Jean-Claude GODINEAU, tous deux Vice-Président du conseil départemental de la Charente-Maritime, ont rendu hommage aux soldats tombés pour la France. La présence des enfants de notre école élémentaire, accompagnés de leurs enseignants, a ajouté une dimension intergénérationnelle à cette commémoration.

LA PARTICIPATION DES ÉCOLIERS : UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Les enfants de l'école élémentaire d'Archingeay ont joué un rôle central dans cette cérémonie, ils ont lu le message de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) et interprété la Marseillaise. Leur participation a permis de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations. Ils ont déposé des gerbes de fleurs au monument aux morts, symbolisant le respect et la reconnaissance envers les sacrifices des soldats.

LES PORTE-DRAPEAU ET LES ANCIENS COMBATTANTS : GARDIENS DE LA MÉMOIRE

Les porte-drapeau et les anciens combattants ont également été au cœur de cette cérémonie. Leur présence a rappelé l'importance de préserver la mémoire des conflits passés et de rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté et la paix. Leur engagement et leur dévouement sont un exemple pour tous les habitants d'Archingeay.

UN HOMMAGE OFFICIEL ET ÉMOUVANT

M. BROUILLET Christian, premier adjoint au Maire, a lu le **message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Monsieur Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants**, soulignant le devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

Après l'allocution du maire, les participants ont été invités à se rendre à la salle Jean-Pierre JACQUES pour un vin d'honneur. M. le Maire et les élus vous remercient de votre présence.

Fabrice DENIS

Repas des aînés du 24 novembre 2024



Le 24 novembre, pour le repas des aînés, nous avons vécu, une fois de plus, un moment fort de partage. En l'honneur de nos aînés, un excellent repas cuisiné par le traiteur Philippe Gault, réunissant une cinquantaine de personnes dans une atmosphère chaleureuse et conviviale. Un événement simple, mais porteur de sens, car des moments de partage et de danses entre amis sont essentiels par ces temps gris et froids avec l'hiver qui s'installe.

Le maire et son équipe municipale étaient heureux de pouvoir échanger le temps de ce déjeuner, rires et bonne humeur au son de l'accordéon et du clavier de l'orchestre "Les Bretelles se détendent".

Ce repas était aussi l'occasion de témoigner de l'importance de nos aînés au sein de la communauté. Le maire a pris la parole pour rappeler que ces moments de partage étaient essentiels pour maintenir les liens intergénérationnels, surtout dans une petite commune où chacun se connaît.

Merci à tous d'être venus et de nous apporter à chaque fois toute votre bonne humeur pour ce repas si cher à notre cœur.

Fanny LOUYOT

Petits moments de danse



Le 14 octobre 2024, nous avons eu le plaisir de recevoir M. Gérard Pérou qui a animé les petits moments de danse au son de son accordéon.

Après-midi très agréable, en toute simplicité et plaisir partagé dans la bonne humeur.

Merci aux participants de notre commune, ainsi que des communes environnantes.

L'année prochaine, une surprise sera au rendez-vous, le temps de musique et de chansons sera prolongé.

Merci à vous, d'avoir répondu présent.

Au plaisir de vous retrouver au son de l'accordéon.

Rita RENOU



Finances, quelques précisions ...

Cette fin d'année est riche en informations concernant les finances publiques, tant de l'Etat que des collectivités.

Ainsi les communes auraient compensé la suppression de la taxe d'habitation en augmentant très fortement la taxe foncière. Ce motif n'est pas recevable car l'Etat compense à l'euro près, pour l'instant (!), la perte de cette ressource communale.

Cependant il est exact que des communes ont fortement augmenté leur taxe foncière.

Ce n'est pas le cas de votre commune. Sur la période 2014/2024 l'impôt foncier, pour la part communale, a augmenté de 23% en corrélation avec l'inflation (21,5%).

Pour mémoire, la valeur locative cadastrale est à la main de l'Etat. Seul le taux, appliqué sur cette base, est voté par votre conseil municipal. Les dix dernières années ont connu une seule augmentation à Archingeay (1,5%) !

Le gouvernement, confronté à un déficit 2024 abyssal, a mis en cause les collectivités locales qui seraient, en partie, responsables de ce désastre financier.

Une mise au point s'impose.

Les collectivités locales, contrairement à l'Etat, sont dans l'obligation de respecter la « règle d'or budgétaire », à savoir l'interdiction de présenter un budget de fonctionnement en déséquilibre dans lequel les recettes ne couvriraient pas les dépenses.

Le budget de l'Etat est en déficit, mais il est aussi en déséquilibre car il doit s'endetter pour investir, mais aussi pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, alors que les collectivités locales ne s'endettent que pour investir.

Votre commune **n'a aucun emprunt en cours** à ce jour.

Laissons la conclusion de cette article à l'Association des Maires de France : « il est temps d'en finir avec la fiction d'une quelconque responsabilité des collectivités locales dans le déficit de l'Etat » fin de citation.

Rémi LAMARE



MAIRIE

Adresse..... 5 rue de la Mairie – 17380 Archingeay
Téléphone..... 05 46 90 25 26
Mail..... mairie@archingeay.fr
Site www.archingeay.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi..... 13h00 à 18h00

Permanences du Maire

Lundi, mardi et jeudi..... 14h30 à 17h00
ou sur rendez-vous

Permanences 1er Ajoint

Vendredi 14h30 à 17h00

Communauté de communes (CDC)

Vals de Saintonge

Tél 05 46 33 24 77
<https://www.valsdesaintonge.fr/>

SOCIAL

Assistante Sociale : Mme Perrard

Adresse..... 2B, rue du souvenir
.....17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00
Permanence sur rendez-vous :
Lundi, mardi et vendredi matin9h à 12h

Permanence MSA sur rendez-vous

Adresse..... 2B, rue du souvenir
.....17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00
Lundi (*sauf le 3^e du mois*) 10h à 12h

Sécurité Sociale

Adresse..... 2B, rue du souvenir
.....17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00

ENSEIGNEMENT / PÉRISCOLAIRE

SIVOS Archingeay - Les Nouillers05 46 97 80 42

6 RUE DES ECOLES - 17380 LES NOUILLERS

Mail..... ce.0170261S@ac-poitiers.fr

<https://www.archingeay.fr/vie-scolaire/etablissement-scolaire/>

ARCHINGEAY

MEMENTO MUNICIPAL



Saint-Jean-d'Angély

6 rue de l'Hôtel de ville
17400 Saint-Jean-d'Angély

05 46 32 06 40



HORAIRES
Lundi au samedi
8h - 20h
Dimanche
9h - 12h30



GARAGE GARNIER

FIOL – GNR

Réparation mécanique toutes marques

Vente de véhicules neufs et occasions

05.46.90.20.24

2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN

SUPER U Saint-Savinien



DRIVE
COURSESU.COM



location



Station service
24h/24



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS PUBLICS 24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES SANS ABRIS
115

GENDARMERIE
17

URGENCES
112

POMPIERS
18

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

CENTRE ANTIPOISON
01 40 05 48 48

SAMU
15

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO
0800 23 13 13

Carte Nationale d'identité / Passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Carte d'Electeur

(Inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin)

Mairie du Domicile

Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur

Mairie du Domicile

Carte Grise

En ligne : www.service-public.fr

Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance

Mariage / PACS

Mairie choisie pour l'événement

Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès

Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès

Mairie de naissance, mariage, décès

Extrait de casier judiciaire

Casier judiciaire national de Nantes

(02.51.89.89.51)

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

print33

Cartes de visites - Flyers
Affiches - Mug - Textiles

06 58 44 24 58
info@print33.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour l'administration



SERVICES MÉDICAUX

Médecins :

Aurélie FRITSCH et Karine SOYER BACCARY
.....05 46 32 05 23
11 Place du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE
Isabelle ROY05 46 90 19 60
2 Quai du Port - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Sarah MERCIER - Emmanuelle DUFOUR - David CHALVET ...
.....05 46 90 20 35
5 rue Pasteur - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Site Internet..... <https://www.mspsavinoise.fr/>

Infirmiers :

Allo Infirmières Savinoises05 46 90 17 81
6 rue Pasteur - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Cabinet Infirmier de Tonnay-Boutonne.....05 46 33 20 55
11 rue du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE

Jean-François DECQ et Mickaël CAFIERO05 46 96 41 53
.....06 09 79 04 82
8 chemin de la Longée - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Nathalie PIETRALUNGA07 85 44 39 83
1 chemin des Rouches - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Pharmacie :

Pharmacie de la Boutonne.....05 46 33 20 57
1 rue des Pêcheurs - 17380 TONNAY BOUTONNE
Pharmacie des Augustins05 46 90 27 65
26 Av de la Gare - 17350 SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE
Mail..... pharmaciedesaugustins17@gmail.com

AUTRES SERVICES

S.O.S Médecin3624
Pharmacie de garde3237
Disparition d'un enfant116 000
Centre antipoison.....05 56 96 40 80
Hôpital de Saintes05 46 95 15 15

DECHETS / DECHETTERIE

DÉCHETTERIE ST SAVINIEN SUR CHARENTE

LIEU-DIT LA JAMETTE - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

HORAIRES :

Du lundi au mercredide 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Jeudi Fermée
Vendredi au samedi.....de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Fermée les dimanches, jours fériés

Exceptionnellement le 14 octobre 2024

Merci de vous présenter au moins 10 minutes avant l'heure de fermeture.

POURQUOI SE FORMER AUX GESTES QUI SAUVENT ?

65% DES ARRÊTS CARDIAQUES SURVIENNENT DEVANT TÉMOINS
MAIS
SEULS 39% EFFECTUENT LES GESTES QUI SAUVENT

40 000 ARRÊTS CARDIAQUES PAR AN

1 VIE, 3 GESTES QUE FAIRE FACE À UNE VICTIME QUI FAIT UN MALAISE BRUTAL, EST INCONSCIENTE ET NE RESPIRE PAS ?

- 1 APPELEZ LE SAMU AU 15 OU AU 112**

15 OU 112
- 2 COMMENCEZ LE MASSAGE CARDIAQUE**
100 COMPRESSIONS PAR MINUTE À MINIMUM 5 CM AU MILIEU DU THORAX
- 3 UTILISEZ UN DÉFIBRILLATEUR**
LORSQU'IL Y A EN A UN À PROXIMITÉ, UTILISEZ UN DÉFIBRILLATEUR EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS

32 % DE SURVIE GRÂCE À CES 3 GESTES RÉALISÉS CONTRE 5% SANS LES PRATIQUER
SE FORMER AUJOURD'HUI, SAUVER DEMAIN !

Association Française de Cardiologie

État Civil

Voici l'état civil à la date du 28 mai à ce jour



Naissances

2 filles et 1 garçon



Décès

2



Pacs

1 (voir photo)



BRENIÈRE Emeline
et **PROYART Baptiste**
25 juin 2024

Vie de l'École



Les jeunes Arcantois et Novelariens ont repris le chemin de l'école le 2 septembre dernier.

Cette année, l'école compte 54 élèves répartis en 3 classes, une classe de 20 CM2 et deux classes de 17 CE2/CM1.

Niveau enseignants, il y a eu du changement ce qui n'était plus arrivé depuis 2011.

Lucie DOMANGE est la nouvelle enseignante nommée sur le poste laissé libre par Mme LÉCHEVIN qui enseignait à Archingeay depuis 14 ans.

Elle a décidé de partir vers de nouveaux horizons professionnels et nous lui souhaitons une belle réussite pour son nouveau projet.

Lucie DOMANGE sera accompagnée pour cette année scolaire par le duo inconditionnel Christophe DESRENTES et Guillaume YONNET, et cette nouvelle équipe aura à cœur de continuer de proposer des projets et sorties riches et variés.

Guillaume YONNET :

"Notre école n'échappe pas à la baisse démographique nationale et cela permet d'avoir des effectifs très appréciables sur le plan pédagogique.

On mène des projets de réussite individuelle des élèves et le climat à l'école est paisible.

Cette année, il n'y aura pas de classe découverte (ndlr : tous les 3 ans), mais on va avoir beaucoup de projets qui vont rythmer l'année.

Le Vendée Globe, un projet urbanisme, une sortie à Bordeaux, le canoë, la classe du dehors, projet de volley-ball...

On retrouvera aussi les événements habituels organisés pour la plupart avec l'Association de Parents d'élèves qui restent toujours très actives : le carnaval, le spectacle d'école au stade d'Archingeay, la soirée de Noël, le loto des écoles, etc..."

Guillaume YONNET

Vie des Associations

Octobre Rose à Archingeay



Octobre rose, le fameux mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein est de retour.

Le programme de dépistage organisé du cancer du sein fête ses **20 ans** ! En effet, cela fait maintenant **20 ans** que le dépistage organisé du cancer du sein sauve la vie de nombreuses femmes.

Alors, poursuivons en ce sens, et incitons celles qui nous entourent à prendre soin de leur santé en les sensibilisant et en les encourageant à se faire dépister, car grâce à la détection précoce, **le cancer du sein peut être évité dans 9 cas sur 10**.

La **mammographie**, c'est tous les **2 ans**, pour toutes les femmes de 50 à 74 ans.

C'est fiable, gratuit et ça sauve la vie !

La commune d'Archingeay rejoint l'opération «**Octobre rose**» et participe à cette action, en décorant certains lieux en rose.

Tout le mois d'octobre, la Mairie sera habillée de rubans roses pour exprimer sa solidarité et son soutien dans la campagne de lutte contre le cancer du sein.

L'école a été également décorée avec de jolis pompons roses, certes pour peu de temps, car des crapules n'ont rien trouvé de mieux que de les dérober, bel exemple de la bêtise humaine dans toute sa splendeur !

Fabrice DENIS



Association Entre Chats Aux Champs d'Archingeay

Bonjour à tous,

Les Arcantois et Arcantoises et lieu-dit de la commune.

L'année 2024 se termine avec un résultat d'animation plutôt décevant.

Les conditions météorologiques nous ont perturber dans l'organisation de nos marches.

Néanmoins notre sortie en Vendée du sud, pour les adhérents c'est très bien déroulé.

En fin janvier 2025, l'assemblée générale se tiendra dans la salle des fêtes (date à définir).

Des postes sont à pourvoir jusqu'à la présidence.

Nous serons partenaires avec le Trail du Bois Charmant en février.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président
RJM



APE Archingeay - Les Nouillers

Une nouvelle année commence pour l'APE Archingeay - Les Nouillers.

Le 10 septembre 2024, lors de l'Assemblée générale, le bureau existant ayant souhaité laisser leurs places, se sont de nouvelles (et anciennes) têtes qui se sont dévouées. Le nouveau bureau élu ce jour se compose de :

Laëtitia Gaillard : Présidente

Mélina Jambrovic : Comptable

Kelly Hugon : Secrétaire

Pour sa première manifestation, au marché d'Automne, l'APE a proposé une buvette ainsi qu'une petite restauration composée de paninis, de croque Monsieur et de frites. Ce fut un succès ! Pas un seul n'est resté ! Merci à la boulangerie **Les délices des Nouillers** pour leur collaboration, les pains à panini étaient délicieux ! Cette manifestation nous a permis d'avoir un bénéfice de 322 €. Merci à tous de votre présence. Une nouvelle idée fût validée par tous : La vente de Box goûter avant chaque vacances !

Une petite pochette au décor d'halloween, se composant d'un jus de fruit, d'une compote, d'un cookie araignée réalisé par nos soins, et d'activités adaptés aux enfants. Petit bénéfice de 232.96 €, mais ce qui a compté pour nous sur cette manifestation, c'est la joie des enfants d'avoir chacun sa petite box à découvrir ! La prochaine sera proposée le 20 décembre, aux vacances de Noël !

Halloween c'est tenue le 31 Octobre, beaucoup de petits monstres ont déambulé dans les rues de Les Nouillers, au programme de cette journée effrayante :

- chasse aux bonbons,
- ateliers créatifs (organisés par Mme Yonnet, La directrice de Les Nouillers et par la responsable de la garderie, Mme Robin Hélène),
- boom monstrueuse (organisé par DJ HOK'S)
- goûter offert

Un grand merci à la mairie de Les Nouillers pour son accueil, ainsi qu'à tous les habitants de Les Nouillers qui ont gâtés nos enfants de confiseries, et ont joué le jeu ! Une belle après-midi dans la joie et la frayeur, pour un bénéfice de 108,74 €.

Mais l'Ape ne s'arrête pas là, vous pourrez nous retrouver pour :

- une bourse à l'enfance le 8 décembre,
- à la buvette pour les chants de Noël le 13 décembre,
- le trail organisé par Mr Yonnet le 02 février 2025

- notre traditionnel loto le 16 mars 2025 (nous sommes à la recherche

de dons divers, matériel, financier...)

- la rando VTT et pédestre le 20 Avril 2025

- et d'autres éventuelles manifestations pourraient voir le jour, alors n'hésitez pas à vous rapprocher de nous, et à suivre nos aventures sur le Facebook de l'APE : **Archingeay-Les Nouillers ape**

L'APE grandissant d'année en année, nous sommes à la recherche d'un petit local afin de stocker le matériel (entre 5 m² et 15 m²), avec un accès facile et fermé à clé. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous avez des informations !

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de toutes nos manifestations, ainsi qu'à vous tous qui répondez présents à celles-ci ! Sans vous, nous ne sommes rien !



Le fait Maison

Produit anti-traces pour l'électroménager.

Vous en avez marre d'avoir des traces de doigts sur la porte de votre four ? Sur votre plaque de cuisson... Sur vos meubles laqués ? Essayez cette recette magique et écologique qui va vous simplifier la vie et le ménage, ça marche à tous les coups !



La recette :

- 1 cuillère de vinaigre blanc
- 1 cuillère de liquide de rinçage
- 1 cuillère de liquide vaisselle
- de l'eau chaude

On place à l'intérieur d'un petit pulvérisateur 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc, de liquide de rinçage, de liquide vaisselle et on remplit le reste du flacon avec de l'eau chaude. On mélange bien... Et il n'y a plus qu'à pulvériser sur le support de votre choix et nettoyer avec un chiffon doux. Une fois le produit sec, plus aucune trace de doigt ne trouvera sa place.

Magique !

A TABLE !!!!

Recette

Omelette Soufflée de la Mère Poulard



Ingrédients :

- 4 oeufs
- 30 g de beurre
- 50 ml de lait
- 1 pincée de sel
- 1 pincée de poivre
- 1 cuillère à soupe de crème fraîche épaisse (optionnel)

Instructions :

1. Séparez les blancs des jaunes d'oeufs.
2. Dans un bol, fouettez les blancs d'oeufs en neige ferme avec une pincée de sel.
3. Dans un autre bol, battez les jaunes d'oeufs avec le lait, le sel et le poivre.
4. Incorporez délicatement les blancs en neige aux jaunes, en veillant à ne pas casser les blancs.
5. Faites fondre le beurre dans une poêle à feu moyen.
6. Versez le mélange d'oeufs dans la poêle chaude. Faites cuire sans remuer, jusqu'à ce que l'omelette soit dorée au fond mais encore légèrement baveuse sur le dessus.
7. Pour une cuisson plus uniforme, vous pouvez couvrir la poêle avec un couvercle pendant la cuisson.
8. Servez chaud, avec une cuillère de crème fraîche si vous le souhaitez.

Conte de Noël

Il fait un froid de pingouin en ce mois de décembre et Noël approche. Petit Pingouin est un peu inquiet car il a appris que la nuit de Noël, on devait poser ses chaussons au pied de la cheminée.

Or, il n'y a pas de cheminée dans son igloo ! Qu'à cela ne tienne, il va en fabriquer une ! Petit Pingouin découpe de gros blocs de glace. Et puisqu'un feu a besoin de bois, il cache au fond de sa chambre quelques planches trouvées au bord de l'eau. Le soir du réveillon, Petit Pingouin attend que la maison soit endormie et il dépose des bûches dans sa cheminée. Il allume le feu, regarde un moment les jolies flammes danser et il retourne se coucher.

Le lendemain matin, il ouvre un oeil et sort de sa chambre, pressé de découvrir ses cadeaux. Mais de cadeau, il n'y en a pas. Il n'y a pas de chaussons non plus... ni de cheminées. A la place, il n'y a plus qu'un grand trou d'eau.

– Mais si tu me l'avais demandé, je te l'aurais dit que la glace, ça fond !, lui confie son papa.

– Je suis désolé, dit Petit Pingouin, tout penaud.

La tête basse, Petit Pingouin retourne dans sa chambre. A coup sûr, le trou a avalé ses cadeaux, en même temps que ses chaussons. Son coeur fait soudain un bond dans sa poitrine.

Au pied de son lit, un magnifique paquet l'attend, qu'il n'a pas remarqué en se réveillant. Il l'ouvre.

– Papa, maman ! Regardez, c'est une panoplie de pompier !

Très fier, il enfile la veste en cuir et se coiffe de son casque argenté.

Puis, gonflant sa poitrine, il annonce :

– Je vous présente le premier pompier de la banquise !

– Tu es donc un pinponpingouin !, répond sa maman.

Par Stéphane Daniel

Colorie le conte
de Petit Pingouin



BRICOLER UN TAMBOURIN TAP TAP

ÂGE	DURÉE	MISE EN PLACE	TÂCHE
3-8 ANS	30 MIN	COMPLEXE	SIMPLE

CONFECTIONNER UN INSTRUMENT DE PERCUSSION AVEC DU MATÉRIEL DE RÉCUPÉRATION

DESCRIPTION GÉNÉRALE



Pour accompagner des mélodies du monde ou juste pour faire la fête, le tambourin tap tap ou chinois fera le plaisir de vos enfants autant au moment de sa confection qu'au moment d'en jouer. Préparez-vous à entendre résonner sa boîte de fromage dans toute la maison !

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- 1 boîte ronde de fromages fondus individuels
- 1 baguette
- 1 paire de ciseaux à bout pointu
- 1 ficelle de 30 cm
- 1 aiguille
- 2 grosses perles
- 1 feuille de papier décorée
- De la colle
- Du gros scotch
- Du masking tape



En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

Nouveau !

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, muni(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **je me connecte sur cyclad.org** ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Toutes les informations
et demande de Pass sur
cyclad.org ou en scannant
le QR Code ci-contre.



*Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contactez Cyclad au **05 46 07 16 66**.*

Une question ?

➔ cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66
✉ monpass@cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



Conception : Instant Urbain



Rénov' Info Service

La plateforme Rénov' Info Service vous permet d'obtenir des conseils et des aides concernant les énergies renouvelables, les travaux d'isolation et les économies d'énergie de votre habitat.

Qu'est-ce que Rénov' Info Service ?

Vous avez des **problèmes d'isolation** dans votre logement ? Vous souhaitez avoir des **informations sur les énergies renouvelables** ou engager un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez savoir **comment financer** vos travaux ? Rénov' Info Service est à votre service.

Élaborée conjointement avec les communautés de communes d'Aunis Atlantique, d'Aunis Sud et des Vals de Saintonge, la plateforme Rénov' Info Service vous apporte **une aide gratuite** afin de vous accompagner dans votre projet.

Des missions variées

Vous êtes **propriétaire, locataire** ou **bailleur** ? Vous pouvez faire appel à Rénov' Info Service pour un accompagnement et des conseils concernant **la réalisation de vos travaux** ainsi que de nombreuses prestations.

La plateforme vous renseigne et vous oriente sur **plusieurs types d'aménagements** comme le changement de système de chauffage, l'isolation des combles ou du plancher ou encore l'installation d'énergie renouvelable.



SOIRÉE

ANNÉES

80



SOIRÉE
DÉGUISÉE

DANCEFLOOR AUX SONS DES ANNÉES 80
SALLE DES FÊTES D'ARCHINGEAY
À PARTIR DE 20H

SAMEDI 14 JUIN 2025



Saint-Jean-d'Angély

6 rue de l'Hôtel de ville
17400 Saint-Jean-d'Angély

05 46 32 06 40



HORAIRES
Lundi au samedi
8h - 20h
Dimanche
9h - 12h30



GARAGE GARNIER

FIOL – GNR

Réparation mécanique toutes marques

Vente de véhicules neufs et occasions

05.46.90.20.24

2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN



MADE IN FRANCE
Conseils-Informations
COMMUNICATIONS TERRITORIALES

Règle publicitaire au service
des communautés territoriales

BULLETINS, AGENDAS, PLANS, GUIDES...

www.conseil-information.com



AGENZWEB

L'AGENCE WEB DE PROXIMITÉ

Création de sites web

Animation de vos réseaux sociaux

contact@agenzweb.fr

www.agenzweb.fr

print 33

L'art de l'impression au service de vos idées !

- Cartes de visites
- Flyers
- Affiches
- Mug
- Eco-cup
- Textiles

- Evénements
- Mariage
- Naissance

15% offert pour toute 1ère commande
avec le code promo SA1525
offre valable jusqu'au 31/12/2025

06 58 44 24 58

info@print33.fr



SUPER U

Saint-Savinien



DRIVE
coursesu.com



location



Station service
24h/24

www.superu-saintsavien.com

05 46 90 10 54